



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023

Le 2 février deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marion WALTER, Maire

Date de convocation :

26/01/2023

Date d'affichage :

26/01/2023

Présents : Mesdames Cécile CARTON, Mme Brigitte DUCHENE, Catherine FARGE, Claire JARRAUD, Dominique MORIN, Marion WALTER & Messieurs Jean ABONDANCE, François DANCONNIER, Frédéric JARRAUD, Philippe WIDERKHER

Absent excusé : M. Franck MORIN, pouvoir M. JARRAUD Frédéric

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

OUVERTURE DE LA SEANCE : 20h30

Madame CARTON Cécile a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 / TRAVAUX ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ;

2 / CIMETIERE : TRAVAUX

3 / SIARP : « AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIARP POUR LA FIABILISATION DES FICHES TIERS »

4 / CIG : CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL DU CIG DE LA GRANDE COURONNE ;

5 / REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCSI (ABROGATION) ;

6 / PROJET ADOS (AOJE) ;

7 / EGLISE : PROBLEME DE PIGEONS ;

8 / COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ;

9 / QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu du 6 décembre 2022 est approuvé et signé par Mme le Maire et le secrétaire de séance.

1 / TRAVAUX ENFOUISSEMENT DE RESEAUX :

- ✓ L'enfouissement des fourreaux est terminé. Les tranchées de la rue du Vaunay et de la Sente de l'Ecole ont été remblayées ;
- ✓ L'entreprise reviendra début avril pour la pose des candélabres ;
- ✓ Les travaux de remise en place des pavés sur la Sente de l'Ecole se feront pendant les vacances de Février.

2 / CIMETIERE :

Les travaux d'aménagement de l'espace cinéraire ont commencé le 24 janvier 2023.

- ✓ (Plantation d'arbustes) ;
- ✓ Sécurité de l'entrée du cimetière par la réalisation d'une dalle de béton avec évacuation d'eau.

3 / SIARP : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LE SIARP POUR LA FIABILISATION DES FICHES TIERS :

Ce point numéro 3 est reporté à un prochain conseil municipal, les éléments fournis par le SIARP étant insuffisant.

4 / CIG : CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL DU CIG DE LA GRANDE COURONNE

Délibération 2022/02/001

Vu la loi n°781183 du 20 décembre 1978 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits e obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par les décrets 2008-339 du 14 avril 2008 et 2012-170 du 3 février 2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n°85-643 du 26 juin 1985 et n°87-602 du 30 juillet 1987 relatifs aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail ;

Vu le projet de convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre de Gestion Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne et pour la commune de LIVILLIERS.

Le conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre de Gestion Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, annexée à la présente délibération.

De Prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

5 / REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCSI.

Suite à l'abrogation de la délibération N°DE-2022-11-02 de la CCSI relative au partage de la taxe d'aménagement en date du 5 décembre 2022, la délibération de la commune qui avait été prise le 20 octobre 2022, est de ce fait abrogée.

6 / PROJET ADOS :

A la demande de parents des communes du RPI, le projet pour les ados a été mis en place par Mme LE RIGOLEUR Mélanie, coordinatrice de de l'espace de vie de l'AOJE d'Ennery.

- ✓ L'adhésion sera de 25€ par an ;
- ✓ Gratuit le mercredi après-midi ;
- ✓ 4€ pendant les vacances scolaires, $\frac{1}{2}$ journée l'après-midi.

La première animation du club ados a eu lieu à Génicourt le 1^{er} février 2023 à 14h30, sur le thème du « mur digital ». Elle a remporté beaucoup de succès.

7 / EGLISE : Problème des pigeons. Depuis début janvier, une invasion de pigeons a envahi le toit de l'église, notamment la nef récemment restaurée. Notre inquiétude se pose pour la toiture refaite lors de la première phase de travaux de restauration en 2018/2019. Nous avons reçu un premier devis pour une campagne d'effarouchement de ces volatiles. Le montant s'élève à 3960€ TTC. Nous poursuivons nos investigations.

8 / COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :

Il n'y a pas eu de réunion depuis le 6 décembre.

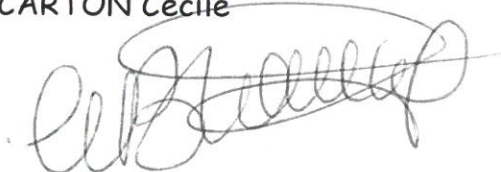
9 / QUESTIONS DIVERSES :

Ecole : Deux journées de grève ont eu lieu les 19 et 31 janvier 2023. En ce qui concerne le 19 janvier, une garderie a été mise en place **pour 3 enfants**. Pour la journée du 31 janvier, faute de réponse suffisante, la garderie n'a pas été assurée par la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

La Secrétaire

Mme CARTON Cécile



Le Maire

WALTER Marion

